



# Dossier d'aide financière Bébé Plus



## Année 2020

Dossier à retourner complet **avant le 30 novembre 2020**,  
en mairie ou par mail à [mairieqvac@orange.fr](mailto:mairieqvac@orange.fr)

Noms et prénoms des représentants légaux : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Enfant(s) concerné(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance

### Mode de garde :

- Assistante maternelle agréée  
 Employé sous contrat au domicile du représentant légal

### Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Le contrat de travail de l'employé ou le justificatif de l'emploi à domicile d'une garde ou d'une assistante maternelle agréée (l'aide est attribuée pour une garde supérieure ou égale à une durée d'un trimestre),  
 Le livret de famille,  
 Le dernier avis d'imposition, pour l'année 2020 il s'agit de l'avis d'imposition des revenus de l'année 2019,  
 Un justificatif de domicile d'un an sur la commune,  
 Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Pour information, l'aide financière du CCAS est de :

Quotient familial*	Montant de l'aide « Bébé Plus » par enfant
De 0 à 1 100 €	132 €
De 1 100,01 € à 1 600 €	99 €
Supérieur à 1 600 €	66 €

\* calcul du quotient : (revenu annuel imposable ÷ nombre de parts) ÷ 12

A noter que le versement interviendra à partir de septembre 2020

**Date et signatures  
des représentants :**